

**REPUBLIQUE FRANÇAISE  
DEPARTEMENT DE L' AISNE  
COMMUNE DE CORBENY**

**(29 mai 2015)**

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU VINGT NEUF MAI DEUX MILLE  
QUINZE**

Sous la Présidence de Monsieur Philippe DEBOUDT, Maire,

Etaient présents : DEBOUDT Philippe, BERSANO Francis, RAYBAUD Michaël, HERBULOT Odile, OLIVIER Marc, GRANDJEAN Patrice, SAILLARD Éric, BARBANCON Aurélie, VANDOIS Dany, DELOIZY Gilles, BILLIART Isabelle, MAHDJOUB Jason, TURCHET Marc, SENEPART Thierry, DUPONT Katia.

Etaient absents représentés : Néant.

Absents excusés : Néant.

Convocation : 22 mai 2015

**I - APPEL DES CONSEILLERS** : Le quorum étant atteint Monsieur le Maire ouvre la séance.

**II – APPROBATION DU PROCES VERBAL :**

De la réunion du conseil municipal du 17 avril 2015.

**III - ELECTION DU SECRETAIRE DE SEANCE :**

A l'unanimité, Monsieur SAILLARD Eric est élu secrétaire de séance.

**IV 30 2015 DEMANDE DE SUBVENTION D.E.T.R. :**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, sollicite de l'Etat pour l'aménagement et la mise aux normes de la salle polyvalente, une subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux, de 55 % du montant H.T. des travaux.

Le montant des travaux étant de : 7 696.53 €

Le montant non subventionné sera pris en charge par le budget communal.

Voir plan de financement ci-annexé

**V 31 2015 DEMANDE DE SUBVENTION D.E.T.R. :**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, sollicite de l'Etat pour l'acquisition de matériel pour la salle polyvalente, une subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux, de 45 % du montant H.T. des acquisitions.

Le montant des travaux étant de : 10 902.08 €

Le montant non subventionné sera pris en charge par le budget communal.

Voir plan de financement ci-annexé

**VI 32 2015 RAPPORT DELEGATAIRE EAU 2014 :**

Conformément aux articles L 2224-5 et D 2224-1 du code général des collectivités territoriales le Maire présente à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix

et la qualité du service public d'eau potable destiné notamment à l'information des usagers (dont les conseillers ont eu connaissance avant la réunion).

Il est demandé à l'assemblée municipale de donner son avis sur le rapport suivant (ci-annexé) et notamment :

- indicateurs techniques : points de prélèvements (1), nombre d'habitants (746), nombre de branchements (335), volumes d'eau distribués (66 694 m3), rendement du réseau (87.60%), linéaire de conduites (8 740 ml);

- indicateurs financiers :

Pour le prix de l'eau, tous les éléments relatifs au prix du mètre cube (2.51 €/m3), les modalités de tarification selon les types d'abonnement, les redevances de l'agence de l'eau et du FNDAE, la TVA, le cas échéant les surtaxes communales, les volumes facturés (54 771 m3) ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve le rapport du délégataire à l'unanimité des membres présents.

### **VII 33 2015 SUBVENTION :**

L'association « Harmonie Guignicourt » effectue une prestation musicale chaque année à Corbény lors de commémoration. Le Maire sollicite de l'assemblée une autorisation d'allouer une subvention pour 2014 et 2015 à hauteur de 290 € à cette association. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte cette subvention à l'unanimité des membres présents.

Pour effectuer cette opération une décision modificative est nécessaire sur le budget :  
Décision modificative N°1 qui se décompose comme suit :

- Compte 6531 : - 290 €
- Compte 6574 : + 290 €

### **VIII 34 2015 ACHAT PARCELLES TERRES :**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que des parcelles de terre seraient à vendre Route de Reims, lieudit « la Butte des Comtes » la parcelle AC 132 pour 35a35ca et AC 133 pour 4a80ca.

Le propriétaire, Monsieur RASSEMONT, est d'accord pour les vendre à la commune au prix de 41 000 euros.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte :

- d'acquérir les parcelles AC 132 et AC 133 au prix de 41 000.00 € net vendeur.
- d'autoriser Monsieur le Maire à négocier et signer tous documents afférents à cette affaire.

Vote :	Pour : 8
	Abstention : 2
	Contre : 5

### **IX 35 2015 DECISIONS MODIFICATIVES BUDGET COMMUNAL :**

Monsieur le maire propose au conseil municipal d'autoriser la décision modificative N°2 suivante sur le budget communal de l'exercice 2015 :

- Compte 2135 (opération 1503 Rue du Moulin) : - 70 000 €
- Compte 2041581 (opération 1302 RD1044) : + 20 000 €

- Compte 2111 (opération 1504 achat parcelle) : + 50 000 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte la décision modificative.

Le vote se décompose comme suit :

- Pour : 11
- Abstention : 4
- Contre : 0

### **X 36 2015 USEDA GROUPEMENT DE COMMANDE ACHAT ELECTRICITE :**

Monsieur le Maire expose que depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2004 le marché de l'énergie est ouvert à la concurrence. Aujourd'hui conformément aux articles L333-1 et L441-1 du code de l'Energie, l'ensemble des consommateurs d'électricité et de gaz naturel peut choisir un fournisseur sur le marché et s'affranchir ainsi du tarif réglementé de vente proposé par les opérateurs historiques.

Par ailleurs, une obligation de mise en concurrence s'appliquera pour les collectivités :

- Dès le 1<sup>er</sup> janvier 2016 aux sites dont la puissance électrique est supérieure à 36 Kva

Afin de maîtriser au mieux l'aspect budgétaire de ces changements et d'en tirer le meilleur profit, il est souhaitable d'anticiper ces échéances en s'organisant pour recenser les besoins, préparer les marchés et conclure de nouveaux contrats.

Il soumet au Conseil Municipal la proposition de l'USEDA de constituer un groupement de commandes coordonné par le syndicat, pour acheter de l'électricité.

Il précise que l'adhésion courra pour les sites que la collectivité indiquera, en électricité à l'USEDA, et la collectivité ne pourra se retirer qu'à l'expiration des contrats passés.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Décide d'adhérer au groupement de commandes pour l'achat d'énergie mis en place par l'Union des Secteurs d'Energie du Département de l'Aisne
- Approuve l'acte constitutif du groupement de commandes pour l'achat d'électricité coordonné par l'USEDA en application de sa délibération du 31 mars 2015
- Autorise Monsieur le Maire à signer l'acte constitutif du groupement de commandes,
- Approuve la participation financière aux frais de fonctionnement du groupement conformément à l'article 7 de l'acte constitutif
- Autorise le représentant du coordonnateur à signer les marchés, accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement de commandes pour les sites dont la collectivité est partie prenante
- S'engage à exécuter avec les fournisseurs retenus, les marchés, accords-cadres ou marchés subséquents dont la collectivité est partie prenante,
- Autorise Monsieur le Maire à prendre toutes mesures d'exécution de la présente délibération

### **XI 37 2015 MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CHEMIN DES DAMES :**

Le Maire demande aux conseillers municipaux de se prononcer sur la modification des statuts de la Communauté de Communes du Chemin des Dames acceptée en Conseil

Communautaire le 23 avril 2015, à savoir la modification de la compétence « logement et cadre de vie »

Ancienne compétence :

Logement et cadre de vie :

- Participation à l'amélioration de l'habitat : rénovation de façades, réhabilitations de logements communaux
  - Acquisitions et réhabilitations d'immeubles
  - Elaboration, suivi et animation d'une opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH)
- Nouvelle compétence :

Logement et cadre de vie :

- Participation à l'amélioration de l'habitat : rénovation de façades
- Elaboration, suivi et animation d'une opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH)

**XII 38 2015 MARCHES EAU POTABLE (CHANGEMENT CANALISATIONS) :**

Monsieur le Maire rappelle qu'il est nécessaire de renforcer la canalisation d'eau potable sur la RD 1044. Pour cela deux marchés doivent être lancés :

- 1 pour le renforcement de la conduite
  - 1 pour le remplacement des branchements plomb et autres branchements
- Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du cahier des charges autorise Monsieur le Maire à lancer les marchés.

**XI QUESTIONS DIVERSES :**

- Monsieur le Maire propose d'éditer un Corbény info avant le mois de juillet
- Monsieur le Maire informe l'assemblée que le projet de lotissement à l'ancienne gendarmerie est en attente des résultats des fouilles archéologiques.
- Monsieur TURCHET informe Monsieur le Maire qu'il a pu constater qu'il manque du macadam « ruelle Garlet » suite aux travaux des réseaux. Monsieur le Maire l'informe que la remarque a été faite auprès de l'entreprise GOREZ. Au vu du passage rapide des véhicules dans cette voie, le Conseil se pose la question de la mettre en sens unique, à étudier.
- La commission travaux étudie l'éventuel projet d'installer une aire de jeux au Vivier.

DELIBERATIONS :

- 30 2015 DEMANDE DE SUBVENTION D.E.T.R.
- 31 2015 DEMANDE DE SUBVENTION D.E.T.R.
- 32 2015 RAPPORT DELEGATAIRE EAU 2014
- 33 2015 SUBVENTION
- 34 2015 ACHAT PARCELLES TERRES
- 35 2015 DECISIONS MODIFICATIVES BUDGET COMMUNAL
- 36 2015 USEDA GROUPEMENT DE COMMANDE ACHAT ELECTRICITE
- 37 2015 MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CHEMIN DES DAMES
- 38 2015 MARCHES EAU POTABLE (CHANGEMENT CANALISATIONS)

La séance est levée à 22h00

DEBOUDT Philippe,

BERSANO Francis,

GRANDJEAN Patrice,

SAILLARD Éric,

VANDOIS Dany,

BILLIART Isabelle,

DELOIZY Gilles,

MAHDJOUR Jason,

TURCHET Marc,

BARBANCON Aurélie,

HERBULOT Odile,

SENEPART Thierry,

MARC Olivier,

RAYBAUD Michaël,

DUPONT Katia,



Vu par Nous, Philippe DEBOUDT, Maire de la Commune de CORBENY, pour être affiché le 02 juin 2015 à la porte de la Mairie, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la Loi du 5 août 1884.